

Augmenter la résilience des forêts: prêter une attention spécifique à certains éléments de la biodiversité

4



Arbre mort laissé
au milieu d'une parcelle.

Préserver la qualité du sol

Un sol dégradé, tassé, entraîne des pertes de croissance voire des dépérissements chez les arbres. Il y a également une perte de l'activité biologique souterraine, celle-ci reposant principalement sur les décomposeurs qui transforment la litière des feuilles en matière minérale. La mise en place de cloisonnements d'exploitation et leur utilisation dans des conditions d'humidité qui permettent la portance du sol sont des critères à ne pas négliger.

Favoriser la diversité des âges et des strates

Les différentes espèces ont besoin de peuplements d'âge différent. La présence de plusieurs classes d'âge, y compris de très jeunes peuplements est favorable. Le sous-étage, qu'il soit issu de taillis ou constitué d'espèces arbustives participe à la diversité spécifique et structurale du peuplement et lui apporte ainsi une meilleure résistance et une plus grande capacité d'adaptation.

Favoriser le maintien de vieux arbres

La présence de vieux bois favorise la présence de certains oiseaux et mammifères. Ils permettent également le développement de nombreux insectes et champignons spécifiques qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Préserver les arbres morts

Selon diverses études, 20 à 25 % des espèces forestières (oiseaux, champignons, insectes) dépendent du bois mort. Les bois morts apportent de la matière organique au sol et contribuent ainsi à une meilleure fertilité de ce dernier. Ils permettent également le maintien de prédateurs d'insectes ravageurs comme les mésanges charbonnières. Les arbres laissés ne devront pas être situés près des chemins pour éviter tout accident (chasseur, promeneur...). Les arbres creux et les arbres têtards sont également très intéressants pour la biodiversité. En effet, 40 % des oiseaux forestiers dépendent étroitement des cavités pour se reproduire (chouettes, gobe-mouches, grimpeaux, mésanges...).



Vieux chêne laissé
après une coupe de taillis.



Cloisonnement d'exploitation où les stères sont disposés
à proximité.

QU'ENTEND-ON PAR CLOISONNEMENT D'EXPLOITATION ?

Les cloisonnements d'exploitation sont des chemins installés à intervalles réguliers au sein de la parcelle forestière et destinés à la circulation des engins lors des exploitations forestières. D'une largeur de l'ordre de 4 à 5 m, ils sont disposés de manière à pouvoir mobiliser les bois sans sortir du chemin et protéger le sol du reste de la parcelle.

Pour en savoir plus une fiche a été dédiée à ce sujet dans le Guide de la gestion multifonctionnelle du CRPF :

http://www.crfpnorpic.fr/images/brochure_technique/gestion_forestiere_multifonctionnelle/fiche_1_les_cloisonnements_d_exploitation.pdf



Sylvain Gaudin - CRP CA © CNPF

